



Covoiturez, vous êtes comptés !

Avec ce système de comptage, un message préventif pourra indiquer aux automobilistes contrevenants qu'ils sont sur une voie qui ne leur est pas autorisée. Infographie AREA /groupe APRR

Des caméras et capteurs installés sur le terre-plein central de l'A6. Le dispositif a pu interpellé les automobilistes passant par le Mâconnais entre mai 2019 et mai 2020. Ce n'est pourtant pas leur vitesse qui était ainsi calculée mais le nombre de personnes présentes dans le véhicule. Un test destiné à préparer l'ouverture par la société autoroutière APRR de voies interdites aux « autosolistes » à l'entrée de certaines agglomérations.

A lire aussi

1 ou 2, pas si simple...

Un seul ou plusieurs occupants, la question semble simple. Mais compter le nombre d'occupants de tous types de véhicules, quelles que soient leurs places dans l'habitacle, à 130 km et par toutes les conditions de météo et de luminosité est en réalité une prouesse technique. Une prouesse à laquelle s'est attaquée la société mâconnaise Pryntec, d'où le lieu retenu pour cette expérimentation.

Le système est aujourd'hui au point et peut être aisément couplé à des panneaux à message variable permettant d'indiquer aux automobilistes, le cas échéant, qu'ils empruntent une voie qui ne leur est pas autorisée. Le totem de capteurs est même déjà installé le long de l'A48, à l'entrée de Grenoble, autoroute qui sera la première en France à réserver une voie aux véhicules à deux occupants minimum (ainsi qu'aux taxis et véhicules « propres »), dans quelques jours, en cas de congestion de la circulation.

